



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Arrangement de Madrid du 14 avril 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises, révisé

fait à La Haye le 6 novembre 1925
entré en vigueur le 1^{er} juin 1928

Réserves et déclarations

France

Applicable à toutes les possessions d'outre-mer.